



Budget primitif exercice 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour le Budget dans le document comptable officiel.

Le Budget Primitif soumis au Comité Syndical du 27 mars 2024 reprend les prévisions budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2024, et ce en tenant compte des reports de l'année précédent (RAR, Rattachements, Excédents ou Déficits,...).

La construction budgétaire 2024 intègre les différents paramètres suivants :

Contexte exogène :

- Contexte mondial incertain en lien avec une inflation qui reste importante (inflation mondiale de 4.7% en 2021, 8.8% en 2022, 6.9% en 2023 et 5.8% en 2024 Source : Fonds monétaire international) et un contexte de faible croissance économique (+3.4% en 2022, 3.1 % en 2023 mais seulement de 0.5% en Europe). La France dispose comme l'Europe d'une inflation plus modérée mais aussi d'une croissance plus incertaine.
- Fin de l'amortisseur électricité qui permet la prise en charge d'environ 20% des factures d'électricité. Le SMAV en était bénéficiaire pour ses « petits » sites de moins de 36 kVA essentiellement les Déchèteries
- Augmentation de 5 points des indices majorés au 1er janvier 2024
- Manque de visibilité sur le Barème G des Eco-organismes
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Contexte endogène :

- Mise en place de la Prime Exceptionnelle pour le pouvoir d'achat
- Evolution du GER du contrat d'exploitation du SELECTROM avec le nouvel avenant

- Baisse des tonnages des membres

Besoin d'emprunt prévisionnel sur 2024 :

Au jour du vote du Budget, le besoin de financement s'établit de manière prévisionnelle à 0 €.

Le SMAV devrait se désendetter en 2024 de 2M43 € (Capital remboursé sans recours à de nouveaux emprunts).

Présentation synthétique du budget primitif 2024

1. Le budget primitif 2024 dans les grandes masses (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	5,65	Recettes d'ordre	0,2
	Dépenses Réelles	29,93	Recettes Réelles	31,58
			Résultat de fonct N-1	3,8
		35,58	=	35,58
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,2	Recettes d'ordre	5,65
	Dépenses d'équipement	2,79	Résultat de fonct Cap N-1	1,29
	Remb Capital de la dette	2,52	Avance CUA	0,02
	Autres	0,18		
	Résultat d'Invest N-1	1,27		
	6,96	=	6,96	

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à 35.58 M€
- en investissement à 6.96 M€

2. Les dépenses et les recettes réelles de la section de fonctionnement

Hors excédent de fonctionnement reporté de N-1, les recettes réelles de fonctionnement prévues au Budget Primitif 2024 s'élèvent à 31.58M€. En y intégrant cet excédent de 3.8M€, elles s'élèvent à 35.38M€. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 29.93M€.

FONCTIONNEMENT (en K€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	17 160,93	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3 796,41
Charges de personnel	12 300,00	Atténuation de charges	520,00
Charges de gestion courante	99,00	Produits des services et ventes diverses	15 842,19
Charges financières	320,00	Dotations et participations	15 172,36
		Autres Produits	25,00
Charges exceptionnelles	51,00	Produits exceptionnels	21,00
TOTAL DEPENSES REELLES	29 930,93	TOTAL RECETTES REELLES	35 376,96

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

L'objectif fixé pour l'élaboration de ce budget était de contenir la hausse des dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte inflationniste.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 29.92M€ soit une évolution de -0.44% par rapport au BP 2023.

Comparaison BP 2023 / BP 2024 En K€	BP 2023	BP 2024	% Variation
Charges à caractère général	17 324.49	17 160.93	-0.94%
Charges de personnel et assimilées	12 065.00	12 300,00	1.95%
Autres charges de gestion courante	92.00	99,00	7.61%
Charges financières	311.50	320.00	2.73%
Dépenses exceptionnelles	266.53	51.00	-80.87%
Total Budget	30 063.36	29 930.93	-0.44%

Il est constaté une baisse des projections du chapitre 011 :

- Baisse des locations mobilières : -261K€ avec l'achat des locaux Fleming, achat de la chargeuse LIUGONG, achat de véhicules légers
- Fin des deux crédit baux : -40K€ : levée d'option du crible ainsi que de la pelle
- Intégration des hausses de TGAP et de revalorisation de nos contrats de traitement : TGAP montant +2€ à la tonne pour le traitement thermique (de 12 à 14€), + 7€ à la tonne pour l'enfouissement (de 51 à 58€)

Focus sur les 5 imputations du chapitre Charges à caractère général

		BP 2023	BP 2024	Variation en %	Variation en €
611	Contrats de prestations de services	11 938 581.30	11 990 000.00	0.43	51 418.70
60622	Carburants	1 480 000.00	1 500 000,00	1.35	20 000.00
61551	Matériel roulant	810 600.00	850 000.00	4.86	39 400.00
6161	Multirisques	690 000.00	700 000.00	1.45	10 000.00
60612	Energie électricité	250 000.00	190 000.00	-24.00	-60 000.00
011	Charges à caractère général	17 324 487.00	17 160 933.91	-0.94	-163 553.09

Ces cinq imputations représentent 89% du chapitre, soit 15.23 M€ sur 17.16 M€.

- Contrats de prestations de services (611) = 70% des dépenses du chapitre. Cet article regroupe l'ensemble des prestations sous-traitées par le SMAV et majoritairement les marchés de traitements des déchets.
- Carburants (60622) = 9 % des dépenses du chapitre, en lien avec l'augmentation de nos trois sources de carburants (Gasoil, B100 et Gaz).
- Entretien du Matériel roulant (61551) = 5% des dépenses du chapitre avec intégration d'une surcharge liée au vieillissement de la flotte automobile +100 K€

La moyenne d'âge des 27 BOM est de 8.5 ans. Les 10 dernières BOM acquises datant de 4 ans, une grande partie de la flotte des BOM a donc plus de 10 ans d'usage. (14 ans pour la plus vieille). Au-delà de 7 ans, chaque BOM engendre un coût supplémentaire en moyenne de 10 000€ par an de frais de réparations (hors frais d'entretien courant) avec des pics jusqu'à 30K€. Les principales pannes sont : remplacement moteur (29 000€) boîtes de vitesse (19 000€) cycle de compaction (15 000€).

- Assurances (6161) = 4 % des dépenses avec uniquement le siège et les recycleries assurés ; le Selectrom étant couvert par SUEZ.
- Energie Electricité (60612) = 1% des dépenses

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 31.78M€ (hors excédent de fonctionnement reporté de N-1). Les principaux postes de ressources sont les suivants :

Le poste : « produits des services et ventes diverses » est prévu à hauteur de 15.84M€

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Redevances Enlèvement Déchets Industriels	256 924,13	430 302,30	445 361,73	500 000,00	520 000,00
Prestations tonnages adhérents	8 556 368,76	9 047 913,38	8 685 564,14	10 798 029,41	10 622 190,00
Eco organismes	2 788 084,43	3 057 222,97	2 671 070,01	2 650 000,00	3 000 000,00
Contrats déchèterie Pro	40 466,68	92 598,97	114 445,82	116 970,59	120 000,00
Végétaux Pro	29 658,40	55 874,10	49 989,21	55 000,00	60 000,00
Ventes repreneurs	756 018,84	1 609 827,23	2 440 783,27	2 300 549,00	1 260 000,00
Compost	79 635,69	74 049,44	125 880,72	120 000,00	60 000,00
Recycleries + Composteurs	101 599,35	161 339,21	193 320,13	185 000,00	200 000,00

Il est précisé que le SMAV a travaillé sur la préparation budgétaire en lien avec les 3 EPCI membres. Ainsi, à partir de la Matrice des coûts ADEME, un nouveau calcul concernant les participations des trois territoires est dorénavant proposé au vote des Elus.

En 2024, les ressources liées aux Eco-organismes resteraient stables mais un nouveau barème devait être signé fin 2023 et les nouvelles conditions ne sont pas connues à ce jour.

Enfin, les ventes aux repreneurs sont en forte baisse. Sur 2024, la relance des marchés en synergie avec le SYMEVAD devrait permettre au SMAV de limiter cette baisse.

Le poste : « dotations et participation » est prévu à hauteur de 15.17M€.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Participation GFP de rattachement	10 878 042,00	11 899 489,00	14 988 560,36	14 723 000,00	15 172 360,00
Participation autres	3 000,00	12 232,41	255 429,50		
TOTAL	10 881 042,00	11 911 721,41	15 243 989,86	14 723 000,00	15 172 360,00

L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE

L'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au Budget Primitif 2024, l'épargne brute prévisionnelle est de 1.68M.

3. Les dépenses et les recettes réelles d'investissement

INVESTISSEMENT (en K€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement	2 765,37	Excédent de fonctionnement capitalisés	1 289,37
Restes à Réaliser 2023	14,00		
Remboursement du Capital de la Dette	2 703,10	Avance CUA	22,45
Déficit d'Investissement reporté de N-1	1 274,89		
TOTAL DEPENSES REELLES	6 757,36	TOTAL RECETTES REELLES	1 311,82

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement prévues au Budget s'élèvent à 2.76M€ auxquels il faut rajouter les Restes à Réaliser pour un montant de 14K€.

Les principales dépenses d'équipement budgétisées sont :

- L'achat des modulaire de Fleming pour 180K€
- L'achat de Bom de collecte pour le renouvellement de la flotte pour 700K€
- Le remplacement d'équipement au Selectrom dans le cadre du GER pour 143K€
- Les participations du SMAV à hauteur de 181K€ (Artois ENR, Eurametha).

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 2.70M€.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévues au Budget Primitif 2024 se répartissent notamment entre :
La capitalisation de l'excédent de fonctionnement pour 1.29M€

4. La dette du SMAV

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CRD au 31/12	20 015 000	18 994 135	17 711 237	17 388 627	15 010 068	12 579 258	10 357 270
Nombre d'emprunts	12	13	14	16	16	16	11
Montant nouvel emprunt	500 000	1 081 000	1 081 000	1 900 000	0	0	0
Taux moyen	1,53	1,43	1,32	1,55	2,15	1,96	1,81

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Sur la période 2019 -2023, le SMAV s'est désendetté pour un montant de 5M€, et ce malgré la souscription de 5 emprunts.

En 2024, l'effort consenti pour le remboursement du capital augmente (2.43M€ au lieu de 2.38M€).

En 2025, 5 emprunts arriveront à leur terme et 4 en 2026 ce qui représente plus de la moitié des emprunts du SMAV

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

L'encours de la dette se situe au 31/12/2023 à 15.01M€.

Ramené à l'épargne brute dégagée au Budget Primitif 2024 pour 1.68M€, la capacité de désendettement atteint 8.93 ans.

Pour rappel, la situation d'une collectivité est considérée comme « inquiétante » lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans. A partir de 15 ans, la collectivité est dite « dans le rouge ».

5. Autres éléments de présentation

Les rapports suivants :

- Orientations budgétaires,
- Ressources humaines,
- Egalité Hommes-Femmes,
- Développement Durable,

débatu lors du Comité Syndical du 21 février 2024, mis en ligne sur le site Internet du SMAV complètent cette note synthétique de présentation du Budget Primitif 2024.

